



# Maïs Actus

## Lettre d'information des maïsiculteurs

N°9 - juillet 2021

L'Association Générale des Producteurs de Maïs vous informe des dernières actualités du maïs et des actions menées par l'AGPM au service de tous les maïsiculteurs.

*« Nous nous battons depuis des mois pour que les réalités du terrain soient entendues et comprises. Cet accord politique pour la prochaine PAC est une bonne nouvelle pour les maïsiculteurs, notre filière et les nombreux territoires et activités qui en dépendent. Nous devons maintenant transformer l'essai dans le Plan Stratégique National ! »*



Daniel Peyraube Président de l'AGPM.

## Accord politique obtenu pour la prochaine PAC

Grace à sa mobilisation avec l'ensemble de la filière maïs, l'AGPM a réussi à faire reconnaître les efforts réalisés par les maïsiculteurs depuis 2015 via la certification maïs et la diversité d'assolement. Après plus de 3 ans de discussions, les institutions européennes sont parvenues à un accord politique sur la future PAC qui s'appliquera de 2023 à 2027. Le projet initialement sur la table



prévoient une rotation annuelle stricte (dans le cadre de la BCAE 8) : un scénario catastrophe qui aurait engendré une perte de 500 000 hectares de maïs, soit 750 millions d'euros de chiffre d'affaires, et aurait mis en péril de nombreuses exploitations maïsicoles, filières d'élevages, sans parler des autres entreprises de la filière. Si le compromis final mentionne bel et bien la rotation des cultures à la parcelle, il intègre les cultures intermédiaires dans sa définition et ouvre la possibilité de prendre en compte la diversité des cultures dans certaines conditions.

### Poursuite des négociations au niveau national

Cet accord devrait permettre de reconnaître, dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN), les efforts déjà engagés par les maïsiculteurs au travers du développement de la couverture hivernale des sols et, dans certaines situations, la possibilité de prendre en compte la diversité des assolements.

Mais les jeux ne sont pas joués. Modalités de prises en compte des couverts, définition de la diversité des cultures, zones pouvant en bénéficier... tout reste à préciser au niveau national et l'AGPM y travaille sans relâche. Concernant l'éco-régime, notre objectif est de le rendre accessible à 100 % des maïsiculteurs, quel que soit leur

système de production. Cette aide représentera en effet 25 % du premier pilier dans la PAC 2023-2027, il est donc indispensable que les producteurs puissent y accéder. La PAC doit aussi pouvoir renforcer les dispositifs de gestion des risques. Nous demandons l'accès à des subventions pour le stockage de l'eau et l'application des possibilités européennes sur l'assurance récolte (abaissement du seuil de déclenchement et de la franchise à 20 % ainsi que la mise en place d'un taux unique et augmenté de subvention à 70 %). Sur tous ces sujets, les prochaines semaines seront décisives.

## Cet épi m'épate – Les épis(odes) du changement

Climat, souveraineté alimentaire, consommation française, crainte des pesticides, préservation de la ressource en eau, alternative aux plastiques... notre société aspire au changement et le maïs s'y inscrit pleinement et constitue une solution aux problématiques actuelles. Afin de l'affirmer haut et fort, la filière maïs a lancé au mois de mai dernier la nouvelle campagne de communication



Cet épi m'épate - Les épis(odes) du changement qui va se déployer durant 3 ans sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, visant prioritairement un public très large de jeunes adultes. Le récit se décline à travers plusieurs médias : images, animations, podcasts, vidéos, spécifiquement adaptés à ces réseaux sociaux. Amis du maïs, aidez-nous à faire apprécier le maïs ! Likez les pages et exposez les visuels et animations sur vos propres pages. Abonnez-vous à :



@lesepisodesduchangement



lesepisodesduchangement



@MaisDurable

## Varenne agricole de l'eau et du changement climatique

Le Varenne agricole de l'eau et du changement climatique a été lancé le 28 mai dernier par Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Bérangère Abba, Secrétaire d'état auprès de la ministre de la Transition écologique.

Ce travail stratégique pour l'AGPM orientera les politiques qui permettront à l'agriculture française de faire face aux aléas climatiques.

La réflexion se décline en 3 axes :

1. Se doter d'outils d'anticipation et de protection de l'agriculture dans le cadre de la politique globale de gestion des aléas climatiques
2. Renforcer la résilience de l'agriculture dans une approche globale en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques culturales et d'élevage, les



infrastructures agroécologiques et l'efficacité de l'eau d'irrigation. A noter que ce travail est piloté par Anne-Claire Vial, Présidente de l'ACTA, et Trésorière de l'AGPM 3. Accéder à une vision partagée et raisonnée de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme. L'AGPM est d'ores et déjà mobilisée pour développer l'accès à l'eau afin de pérenniser l'avenir des producteurs et de l'ensemble de la filière maïs.

## La Haute Valeur Environnementale enfin accessible au maïs

Dans le cadre de son plan stratégique, l'AGPM s'est fixé l'objectif d'atteindre 10 000 exploitations Haute Valeur Environnementale en 2025. Cet objectif était soumis à deux conditions : une meilleure rentabilité de la culture grâce à des marchés rémunérateurs et une évolution du cahier des charges HVE, reconnaissant les atouts de la maïsiculture.



Le travail de l'AGPM auprès des pouvoirs publics (régions, ministère, commission nationale de la certification environnementale) a porté ses fruits : très bientôt la culture du maïs ne sera plus pénalisée par un malus de point sur la partie phytosanitaire et son faible IFT sera pris en compte. Ainsi les exploitations maïsicoles pourront plus facilement valider l'indicateur phytosanitaire. L'AGPM porte d'autres propositions afin d'intégrer pleinement les atouts de la maïsiculture : prise en compte des spécificités des productions spécialisées (semences, maïs doux, maïs popcorn) et ajouts d'autres indicateurs phytosanitaires et de fertilisation azotée.

## Plus de 100 000 ha sous certification maïs

Négociée par l'AGPM en 2015, la certification maïs permet aux producteurs spécialisés dans les productions maïsicoles, de remplir les exigences du verdissement de la PAC, tout en conservant une forte proportion de maïs dans leurs assolements. Le dispositif entre dans sa 7ème campagne et l'AGPM poursuit l'accompagnement des producteurs dans leurs démarches.



En 2020, 1 844 exploitations ont eu recours au dispositif de certification maïs. Les surfaces engagées ont dépassé pour la seconde fois 100 000 hectares avec plus de 113 000 hectares. Cette année encore, environ 95 % des exploitations engagées ont obtenu leur équivalence au verdissement de la PAC et le paiement associé.

### Des nouveautés en 2021

La campagne de certification 2021 a débuté avec la clôture des dossiers PAC à la mi-mai. Afin de répondre aux exigences de la commission européenne, tout en restant réaliste avec les pratiques des agriculteurs, l'AGPM a coordonné une évolution du cahier des charges. La certification maïs comporte donc cette année deux modifications :

- la fertilisation des couverts est interdite selon les règles de la directive nitrate, y compris pour les producteurs en dehors des zones vulnérables.
- la date de destruction des couverts est repoussée du 1er au 15 février, sauf si le couvert a été présent 12 semaines ou plus et sauf obligation plus longue, liée à la directive nitrates.

---

## Abonnez-vous à nos publications

**Marché Maïs** : lettre économique hebdomadaire sur l'actualité mondiale, européenne et française des marchés du maïs

**Corn Market** : la cote des marchés hebdomadaires du maïs au niveau européen et mondial

**AGPM Info technique et AGPM Info économie** : lettres mensuelles sur les grands sujets de l'actualité maïsicole

› **JE M'ABONNE**



**@agpm\_mais**

**AGPM - Association Générale des Producteurs de Maïs**

Siège social  
21 chemin de Pau  
64121 Montardon

Site de Paris  
23-25 avenue de Neuilly  
75116 PARIS